

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CAP EXCELLENCE

*1^{ère} séance de l'année 2011**Vendredi 8 avril 2011*

DÉLIBÉRATION N°2011.04.01/133

**Participation de CAP Excellence
au Tour de la Guadeloupe
à la Voile Traditionnelle
2011-**

Sponsoring du maillot du meilleur jeune

L'An Deux Mil Onze, le vendredi 8 avril, à 8 heures 30 le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU (*à partir de 10 heures 08*), en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 mars 2011

PRÉSENTS : 15		
M. Jacques	BANGOU	Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire (à partir de 10 heures 51)
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1	MANDATAIRE : 1
Mme Eliane GUIOUGOU	M. Rosan RAUZDUEL

EXCUSÉ : 1
M. Eric JALTON

ABSENTS : 2
M. Dominique BIRAS M. Georges BREDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération-cadre du Conseil communautaire n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2011.02.01/31 du Bureau Communautaire portant avis du Bureau sur le programme et le plan de financement des manifestations sportives d'intérêt communautaire - Exercice 2011,
- VU la délibération n°2011.02.01/34 du Bureau Communautaire du 4 février 2011, portant avis du Bureau sur la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au Tour de la Guadeloupe à la Voile Traditionnelle 2011- *Sponsoring du maillot du meilleur jeune* ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

En 2010, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence a choisi d'accompagner le Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe dans la réalisation du tour de la Guadeloupe en voile traditionnelle en sponsorisant le « *maillot du meilleur équipage jeune* ».

Couronnée d'un véritable succès, cette manifestation a été l'occasion d'associer la jeunesse à l'excellence, de mettre en avant les couleurs de Cap Excellence tout en participant au développement d'un sport nautique d'avenir.

Pour l'édition 2011, après négociations, Feedback et le Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe cède le maillot à la Communauté d'Agglomération moyennant la somme de **dix mille euros (10 000€HT)**.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – De valider la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'édition 2011 du tour de la Guadeloupe à la voile traditionnelle (TGVT), organisé par le Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe et la société Feedback.

ARTICLE 2 - De valider le principe du sponsoring par CAP Excellence du « *maillot du meilleur équipage jeune* » participant à l'édition 2011 du tour de la Guadeloupe à la voile traditionnelle (TGVT).

ARTICLE 3 – De verser au Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe une subvention d'un montant de **dix mille euros (10 000,00€)**, au titre du sponsoring du « *maillot du meilleur équipage jeune* ».

ARTICLE 4 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe et la société Feedback.

ARTICLE 5 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre pratique de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Président du Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe, à Monsieur le Directeur de la société Feedback ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Président du Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe, le
- Délibération transmise au Directeur de la société Feedback, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le